

COMBLORANE 2022

REGLEMENT

1. Organisateur

La Comblorane est organisée par l'Office de Tourisme de Combloux, association loi 1901 (parution au journal officiel le 20 juin 1929 sous le n° 149 / 29) domiciliée au 49 chemin des Passerands - BP 38 - 74920 COMBLOUX.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact sur le site www.lacomblorane.com, par mail sur lacomblorane@combloux.com ou par téléphone au 04.50.58.60.49.

2. Dates, horaires et circuits

La Comblorane a lieu les 11 et 12 juin 2022 à Combloux. Elle est composée de plusieurs courses, dont les départs seront donnés depuis la Mairie de Combloux. Un briefing aura lieu 10mn avant le départ de chaque course :

- La XL, un trail de 38km, dimanche 12 juin 2022. Un parcours technique constitué principalement de sentiers, avec un dénivelé positif de 2.687m et plusieurs ravitaillements prévus le long du tracé. Le départ sera donné le dimanche 12 juin à 07h00, devant la Mairie de Combloux. La course est limitée à 300 participants.
- La L, un trail de 25km, dimanche 12 juin 2022. Circuit constitué principalement de sentiers, avec un dénivelé positif de 1.588m, et plusieurs ravitaillements prévus le long du parcours. Le départ sera donné le dimanche 12 juin à 08h30. La course est limitée à 300 participants.
- La M, un trail de 7km, samedi 11 juin 2022. Circuit simple entre routes et sentiers, avec un dénivelé positif de 246m. Le départ sera donné le samedi 11 juin à 18h30, devant la Mairie de Combloux. La course est limitée à 300 participants.
- La Family Race, samedi 11 juin 2020. Parcours d'obstacles autour du Louparc, à côté de la Mairie de Combloux. Le départ sera donné à 14h00 et échelonné sur deux heures, avec un intervalle de 5minutes entre chaque famille.
- La Kids Race, samedi 11 juin 2022. Parcours simple autour du Louparc allant d'une boucle de 400m à une boucle 4,5km de long, selon les différentes catégories d'âges. Les différents départs seront donnés entre 16h00 et 18h00 selon la catégorie d'âges :

o 16h00 : 4-6ans = 400m

o 16h15 : 7-9ans = 800m

o 16h30:10-11ans = 1,3km

o 17h00 : 12-13ans = 2,6km

o 17h30 : 14-15ans = 4,5km.



COMBLORANE 2022

REGLEMENT

3. Conditions de participation

La participation aux différentes courses est conditionnée selon les critères suivants :

a. Catégorie d'âge:

Les compétiteurs doivent au minimum être :

- Pour la course XL, de la catégorie Espoir U23 (né en 2002 ou avant),
- Pour la course L, de la catégorie Espoir U23 (né en 2002 ou avant),
- Pour le trail M, de la catégorie Cadet U18 (né en 2006 ou avant),
- Pour la Family Race, pas de catégorie minimum requise, les mineurs devront être accompagnés d'adultes,
- Pour la Kids Race, les enfants sont âgés de 4 à 15 ans et participeront à la course qui correspond à leur catégorie d'âges (voir §2).

b. Certificat médical:

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition (courses **XL**, **L** et **M**) est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence FFA**: Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un "Pass j'aime courir" en cours de validité à la date de la manifestation. Attention, les autres licences délivrées par la FFA ne sont pas acceptées.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité le jour de la Comblorane, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Cette licence doit être délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.
- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'Organisateur conservera, sans durée définie, la trace de la licence présentée, ou la copie du certificat. L'un de ces documents devra être joint soit :

- Lors de l'inscription sur le site internet (<u>www.lacomblorane.com</u>),
- Directement à l'Office de Tourisme,
- Lors du retrait des dossards.



COMBLORANE 2022

REGLEMENT

Si le document est manquant lors du retrait des dossards, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ de la course.

c. Mineurs:

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation, à fournir lors de l'inscription ou à défaut, lors du retrait des dossards. Un modèle d'autorisation parentale peut être fourni par l'organisateur, il faut adresser au préalable une demande de modèle sur lacomblorane@combloux.com.

4. Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes du mardi 1^{er} mars 2022 au jeudi 09 juin 2022 (**sauf Family Race**) :

- Sur le site internet <u>www.lacomblorane.com</u>. Les frais d'inscriptions internet sont pris en charge par le coureur,
- Par voie postale, en envoyant votre dossier complet (bulletin d'inscription dûment rempli, règlement par chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme de Combloux, ainsi qu'une copie de votre licence ou certificat médical en cours de validité), à l'adresse suivante : Office de Tourisme 49 chemin des Passerands BP 38 74920 COMBLOUX,
- En direct auprès de l'accueil de l'Office de Tourisme.

Il sera possible de s'inscrire sur place :

- Samedi 11 juin 2022, de 14h00 à 17h00, pour les participants aux trails M, L, XL, la Family Race et la Kids Race.
- Dimanche 12 juin 2022, de 07h00 à 08h00 pour les participants au trail L.

a. Prix et augmentation de tarifs :

Le droit d'inscription est fixé comme suit, selon les courses :

- La XL: 30€ du 1^{er} mars au 11 mai 2022 35€ pour une inscription à partir du 12 mai 2022 et 40€ sur place la veille de la course,
- La L: 20€ du 1^{er} mars au 11 mai 2022 25€ pour une inscription à partir du 12 mai 2022 et 30€ sur place la veille ou le jour de la course,
- La M: 10€ du 1^{er} mars au 11 mai 2022 15€ pour une inscription à partir du 12 mai 2022 et 20€ sur place la veille ou le jour de la course,



COMBLORANE 2022

REGLEMENT

Office de Tourisme

- La Family Race : paiement sur place à hauteur de 5€ par groupe (minimum 2 personnes, maximum 5 personnes). L'accès à cette course sera offert aux participants s'ils viennent déguisés (minimum 3 accessoires de déguisement par personne),
- La Kids Race : 5€ pour toute inscription, que ce soit en ligne, à l'Office ou sur place le jour de l'événement.

Le montant payé correspond au droit à participer à la course, à l'accès aux ravitaillements selon les profils des parcours, au repas d'après course ainsi qu'au cadeau participant.

À noter : exceptionnellement cette année, le village de la Comblorane étant déplacé au parking de la Mairie de Combloux, pas d'accès possible aux douches du biotope à l'arrivée des courses. Une

b. Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

c. Rétraction:

Il est possible de se rétracter jusqu'au vendredi 3 juin 2022, pour raisons médicales, sur présentation d'un justificatif médical. Le remboursement se fera à hauteur de la somme payée lors de l'inscription moins 1€ (frais d'inscription).

d. Retrait des dossards:

Il sera possible de retirer son dossard comme suit :

- Le vendredi 10 juin 2022, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, à l'Office de Tourisme de Combloux pour les courses **XL**, **L** et **M**.
- Le samedi 11 juin 2022, de 14h00 à 18h00, au village de la Comblorane, parking de la Mairie, pour les courses **XL**, **L** et **M** ainsi que la **Family Race**.
- Le dimanche 12 juin 2022, pour la course **XL** de 06h00 à 06h45 et pour la course **L**, de 07h00 à 08h15.



COMBLORANE 2022

REGLEMENT

5. Assurance:

N° du contrat : Cohesion n° 43022858/0001 - Assurance Groupama à Lyon.

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance dommage corporel individuelle s'ils ne sont pas assurés par une licence sportive.

6. Règles Sportives:

a. Bâtons

L'utilisation de bâtons télescopiques est autorisée (sauf Family Race et Kids Race).

b. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par un organisme professionnel, uniquement pour les trails **XL**, L et **M**. Pas de chronométrage pour la **Family Race** et la **Kids Race**.

c. <u>Matériel obligatoire</u> (uniquement pour les courses chronométrées)

Pour le trail XL:

- Gobelet
- Réserve d'eau (0.5L)
- Couverture de survie
- Sifflet
- Téléphone portable
- Une veste technique (type Gore-Tex) en cas de mauvais temps.

Pour les autres trails L, M:

- Gobelet
- Téléphone portable.

Des bidons d'eau seront mis à disposition pour les coureurs qui souhaitent remplir leur propre gourde aux différents ravitaillements. Les coureurs devront avoir un bidon, une gourde, ou un gobelet réutilisable. L'organisation ne fournit pas de gobelet jetable.



COMBLORANE 2022

REGLEMENT

7. Classements, récompenses et après-courses :

a. Classements

Pour les trails **XL**, **L** et **M** : classement au scratch homme et femme. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers au scratch homme et femme de chaque course.

Des contrôles seront effectués sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.

Les résultats seront publiés sur le site internet <u>www.lacomblorane.com</u> et sur la page Facebook « La Comblorane ».

Pour la Kids Race, classement des 3 premiers garçons et 3 premières filles, pour chaque course. La remise des prix se fera à la fin de l'ensemble des courses.

b. Récompenses et tirages au sort

Les récompenses seront remises au village de course après chaque course chronométrée. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront remis dans le tirage au sort.

Tirage au sort pour tous les participants à l'arrivée de la course et pendant la remise des prix.

c. Après-courses

Repas à partir de 19h00 le samedi 11 juin et de 12h00 le dimanche 12 juin, pour tous les concurrents, sur le village de course. Buvette payante en sus.

Possibilité d'acheter un repas supplémentaire, notamment pour les accompagnants, sur place directement auprès des prestataires en charge des repas.

Sanitaires accessibles sur place. Exceptionnellement cette année, pas de douche sur place.

L'accès au plan d'eau biotope n'étant pas possible le week-end de l'événement, votre dossard (**XL**, **L** et **M**) vous permettra d'accéder gratuitement au plan d'eau biotope une fois durant l'été 2022 (sous conditions qui vous seront présentées lors de l'événement).

8. Sécurité et soins :

Les participants sont les premiers responsables de leur propre sécurité. Chaque concurrent s'engage à :



COMBLORANE 2022

REGLEMENT

Office de Tourisme

- Respecter les règles de course données lors du départ,
- Suivre le balisage (marquage au sol, flèches, rubalise...),
- Ne rien jeter (matériel ou déchet) sur le parcours sauf lieux prévus à cet effet,
- Prévenir signaleurs/bénévoles en cas du moindre souci (malaise...),
- Porter assistance à cas d'accident d'un autre concurrent, jusqu'à l'arrivée des secours.

La gendarmerie de Megève, le SAMU de Sallanches et les Pompiers de Combloux seront informés de l'organisation de la course.

Les secours prévus sur place disposeront d'une liaison radio entre eux et avec le responsable de la course. Les bénévoles assurant la fermeture de la course ainsi que ceux placés sur les ravitaillements seront également équipés de radio en liaison avec le PC course.

Des signaleurs seront positionnés aux intersections ou traversées de route. Ils seront également en possession du numéro de téléphone du PC course. Les bénévoles seront sensibilisés sur les secours. Les signaleurs seront équipés d'un gilet jaune et d'un panneau de signalisation.

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour la sécurité des concurrents.

<u>En cas d'abandon</u>: Sauf blessure, un concurrent ne doit pas abandonner en dehors d'un poste de ravitaillement. Il doit prévenir, via l'aide des bénévoles ou signaleurs, le chef de poste qui invalide son dossard. Tout concurrent qui abandonne à la suite d'une blessure hors d'un ravitaillement doit le signaler soit auprès de la personne qui ferme la course, ou par téléphone au PC course.

<u>Rapatriement</u>: En cas d'abandon ou de mise hors course, le rapatriement des concurrents se fera, en liaison avec le chef de poste du ravitaillement ou le responsable de course, par leurs propres moyens lorsque leur état de santé ne nécessite pas l'intervention des secours, ou par l'organisateur qui mettra en œuvre les secours nécessaires.

9. Droit à l'image:

Du fait de son engagement à la Comblorane, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

10. Annulation:

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Le remboursement des inscriptions sera donc



COMBLORANE 2022

REGLEMENT

réalisé. Une retenue d'un pourcentage du montant sera effectuée afin de couvrir les frais engagés par l'association organisatrice.

11. Force majeure:

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera defacto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

12. Covid 19:

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des mesures gouvernementales en vigueur au moment de l'événement, nous prendrons les dispositions qui s'imposent en termes de règlement et d'organisation pour permettre le bon déroulement de la Comblorane et la sécurité de tous.

Bonne course à toutes et à tous!

L'organisation